Une réponse accompagnée pour tous

Le PCPE s'inscrit dans la démarche « une réponse accompagnée pour tous ». Il s'agit d'un dispositif souple et adaptable qui permet d'apporter une réponse ajustée aux personnes présentant les besoins les plus complexes.

Le dispositif est financé par l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France.

L'équipe du PCPE

- Directrice
- Directrice adjointe
- Cheffe de service
- Médecin psychiatre
- Psychologues
- Educatrices spécialisées
- Secrétaire

Territoire

Le PCPE Lille Roubaix-Tourcoing accompagne les enfants et adultes sur les deux zones de proximité des associations Les Papillons Blancs de Lille et de Roubaix-Tourcoing. Le territoire compte 124 communes dans la Métropole européenne de Lille et la Pévèle-Carembault.

contactez-nous

Pôle de Compétences
et de Prestations Externalisées
42 rue Roger Salengro - Hellemmes
59030 Lille Cedex
03 20 34 02 54
pcpe@papillonsblancs-lille.org

Réalisation Les Papillons Blancs de Lille ▪ mars 2025

SOUTIEN INCLUSION COORDINATION

PCPE

Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées

Lille Roubaix Tourcoing

Les missions du PCPE

Le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE) Lille-Roubaix-Tourcoing a pour mission d'organiser et de mettre en œuvre un accompagnement global et coordonné des besoins de la personne dans les champs thérapeutiques, rééducatifs, éducatifs et pédagogiques.

A qui s'adresse le PCPE ?

A toute personne en situation de handicap (quel que soit le handicap)

▶ en rupture de parcours

▶ ou relevant de
situations dites complexes
(avec un risque de rupture de parcours)

Parmi elles, le PCPE s'adresse prioritairement aux personnes âgées de 0 à 25 ans présentant des troubles du spectre de l'autisme, des troubles de la conduite et du comportement ou en situation de polyhandicap.

▶ Le PCPE intervient pour une durée de six mois ou un an éventuellement renouvelable.

Des réponses individualisées

Les réponses apportées sont individualisées et coconstruites avec la personne accompagnée, la famille et les partenaires. Elles doivent pouvoir apaiser l'expression des troubles, éviter et accompagner les ruptures, soutenir les familles et aidants.

Les réponses peuvent conduire à :

Démarche d'accompagnement

1. Evaluation globale de la situation et des besoins
2. Elaboration du projet d'accompagnement. La personne est au cœur de son projet.
3. Organisation, coordination et évaluation de la mise en œuvre du projet.

Dynamique inclusive

L'accompagnement est pensé à partir de l'environnement de la personne. Le PCPE s'appuie sur une dynamique territoriale, partenariale et inclusive, destinée à **promouvoir le vivre-ensemble.**

Modalités d'admission

Sur notification de la CDAPH[1] déjà délivrée ou demandée par le PCPE, suite à une rencontre entre l'équipe, la personne et son ou ses représentants légaux.

[1] Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées